

## De la Conférence de Messine aux traités de Rome (CEE et CEEA) – Introduction

**Source:** CVCE.

**Copyright:** (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/de\\_la\\_conference\\_de\\_messine\\_aux\\_traites\\_de\\_rome\\_cee\\_et\\_cea\\_introduction-fr-coe44268-3072-4020-978c-54728486b863.html](http://www.cvce.eu/obj/de_la_conference_de_messine_aux_traites_de_rome_cee_et_cea_introduction-fr-coe44268-3072-4020-978c-54728486b863.html)



**Date de dernière mise à jour:** 07/07/2016

## Introduction

Le 25 mars 1957, les traités instituant la Communauté européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom) sont signés à Rome. Cet événement marque une étape essentielle dans l'histoire de la construction européenne. Moins de cinq ans après l'entrée en vigueur du traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et moins de trois ans après l'échec du projet de Communauté européenne de défense (CED), l'Europe unie marque en effet une avancée irréversible sur la voie de son intégration, d'autant plus que contrairement au traité instituant la CECA (signé pour cinquante ans), les traités de Rome ne prévoient aucune limitation de durée ni aucune procédure de retrait.

Le traité instituant la Communauté économique européenne (CEE) crée un marché commun généralisé caractérisé par une union douanière qui repose à la fois sur la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux et sur l'élaboration de politiques communes, notamment dans le secteur de l'agriculture et des transports. L'Euratom, qui consacre l'importance civile de l'énergie atomique, crée, quant à lui, un marché commun nucléaire.